

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquante-cinquième session (30^e session extraordinaire)
Genève, 14 – 22 juillet 2022**

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

établi par le Secrétariat

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu sa quarante-cinquième session (du 28 au 30 mars 2022). La session a été présidée par M. Alfredo Rendón Algara (Mexique) et s'est tenue sous forme hybride. Cent trente-huit délégations ont participé à la session. Le résumé présenté par le président de la quarante-cinquième session est publié sous la cote SCT/45/8 et il est disponible à l'adresse https://www.wipo.int/edocs/mdocs/sct/fr/sct_45/sct_45_8.pdf.

MARQUES

2. Le SCT a examiné une proposition révisée de la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays (document SCT/43/9) et a indiqué en conclusion qu'il poursuivrait l'examen de cette proposition, ou d'une version révisée de celle-ci, à sa session suivante.
3. Le SCT a également examiné la proposition commune concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale (document SCT/43/6), présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse à la quarante-troisième session du SCT. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait l'examen de cette proposition, ou d'une version révisée de celle-ci, à sa session suivante.

4. Le SCT a également examiné une autre proposition commune présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse, à savoir la proposition commune concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le système des noms de domaine (DNS) (document SCT/41/6 Rev.). Le président a indiqué en conclusion que l'examen du document SCT/41/6 Rev. se poursuivrait à la session suivante du comité.

5. En outre, le SCT a examiné le document SCT/43/8 Rev.2, qui contient des réponses supplémentaires et actualisées au Questionnaire sur la protection de la marque pays dans les États membres et qui fait suite à un exposé présenté par le Secrétariat sur les principales conclusions et tendances identifiées dans les réponses fournies au questionnaire. Pour rappel, le questionnaire proposé par les délégations de l'Équateur et du Pérou à la quarante-deuxième session du SCT a été mis en ligne en 2020. Le Secrétariat a compilé toutes les réponses dans un document qui a été présenté au SCT pour examen à sa quarante-troisième session (document SCT/43/8). Le questionnaire a été rouvert pour permettre l'envoi de réponses supplémentaires et actualisées, après les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du SCT. Le document SCT/43/8 Rev.2, présenté à la quarante-cinquième session du SCT, indique le nombre total de réponses reçues des États membres jusqu'au 30 septembre 2021, à savoir 65. Après examen de ce document, le SCT est convenu de rouvrir le questionnaire une nouvelle fois afin de recevoir de nouvelles réponses d'ici au 30 septembre 2022 et de mettre à jour le document SCT/43/8 Rev.2 en conséquence.

6. Le SCT a également examiné une proposition présentée par les délégations de la Colombie et du Pérou concernant le programme d'une séance d'information sur les marques pays (document SCT/45/6 Rev.) et a décidé de poursuivre l'examen de cette proposition à sa session suivante.

7. Enfin, le SCT a examiné le document SCT/45/3 contenant des informations actualisées sur les aspects du système des noms de domaine relatifs aux marques (DNS) et a demandé au Secrétariat de tenir les membres informés des futures évolutions liées aux marques dans le DNS.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

8. Concernant le projet de traité sur le droit des dessins et modèles, il est fait référence au document WO/GA/55/4 (Questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles).

9. Le SCT a examiné une proposition actualisée présentée par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de l'Union européenne et ses États membres portant sur une recommandation commune concernant la protection des interfaces utilisateurs graphiques au titre des dessins ou modèles industriels (document SCT/44/6 Rev.4) et a indiqué en conclusion que l'examen du document se poursuivrait à sa session suivante.

10. Comme convenu à sa quarante-quatrième session, le SCT a examiné un prototype de base de données comprenant un certain nombre de réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, ainsi que les ressources nécessaires (document SCT/45/2). En conclusion, le SCT a demandé au Secrétariat de procéder à l'élaboration complète de la base de données contenant les informations obtenues au moyen du questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de mettre la base de données à disposition dans les six langues officielles de l'ONU.

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

11. Le SCT a examiné des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, présentées par les délégations des États-Unis d'Amérique (document SCT/45/5) et de la Suisse (document SCT/45/7), et il est convenu de tenir une séance d'information sur les indications géographiques parallèlement à la quarante-sixième session du SCT. Le programme de cette séance d'information comprendra deux réunions d'experts sur les thèmes suivants : i) protection des indications géographiques pour les produits non agricoles; ii) protection des indications géographiques pour les services. Par ailleurs, le SCT a invité les membres à présenter à la quarante-sixième session du SCT des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendrait parallèlement à la quarante-septième session du SCT.

12. Parallèlement à la quarante-cinquième session du SCT, une séance d'information d'une demi-journée sur les indications géographiques a eu lieu, au cours de laquelle deux groupes d'experts ont présenté des exposés sur les thèmes suivants : i) examen des indications géographiques dans les systèmes *sui generis* et les systèmes des marques, y compris la combinaison de mots avec des éléments graphiques et les indications géographiques constituées uniquement d'un élément graphique; le poids accordé aux éléments descriptifs; les conflits; et l'étendue de la protection; ii) moyens de prévenir l'enregistrement de mauvaise foi des noms de domaine composés, en tout ou en partie, d'indications géographiques.

13. Le programme de la séance d'information et les exposés sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69130.

14. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)" (document WO/GA/55/3).

[Fin du document]